

Solidarités humaines et territoriales & capacité d'action

Séance publique  
de l'Assemblée  
départementale

10 et 11 décembre  
2018

# Le Département vote son Budget Primitif 2019

### CONTACTS PRESSE

Cécile Menu

06 89 19 46 62 - 04 50 33 58 61



media@hautesavoie.fr



hautesavoie.fr



@htesavoiepresse

Responsable, volontaire et solidaire... avec plus de 920 millions d'euros, le budget 2019 du Département de la Haute-Savoie, est résolument axé sur un **haut niveau d'investissement**, une **réduction de l'encours de dette**, la **maitrise des dépenses de fonctionnement** et, pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, une **poursuite du gel de la fiscalité Départementale**.

Il s'inscrit dans un contexte de nouvelles règles liées aux dispositions du contrat d'objectif proposé par l'État obligeant le Département à **limiter ses dépenses de fonctionnement à une augmentation maximale de 1,2% par an pendant 3 ans**.

Contraint à une gestion très rigoureuse mais bénéficiant aussi d'une bonne tenue de certaines recettes, le Département a adopté un budget ambitieux, lui permettant d'assumer son rôle de garant de la cohésion territoriale, sans faiblir dans son rôle de chef de file des solidarités humaines.

Le Département continuera en 2019 à **offrir des services publics de qualité** aux Haut-Savoyards, équitablement répartis, à **accompagner les territoires et les collectivités**, et il engagera **285 M€ d'investissements en faveur de projets structurants**, essentiels pour préparer l'avenir de la Haute-Savoie.

**BUDGET 2019 :**

**921,6**

**Millions d'Euros**

**Investissement :**

**285**

**Millions d'Euros**

### À retenir :

- Un budget en hausse de 7%.
  - Un niveau d'investissement record, en hausse de 20%.
- avec 285 M€ d'investissements prévus, le Département devrait rester la première collectivité française de sa catégorie (entre 500 000 et 1 million d'habitants) en matière d'investissements.
- Des dépenses sociales en forte hausse, en particulier le budget dédié la protection de l'enfance (+15%), marqué par l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis.
  - Les dépenses de fonctionnement contractuellement limitées à +1,2% par an, dans un contexte de croissance des dépenses sociales.

# Côté recettes

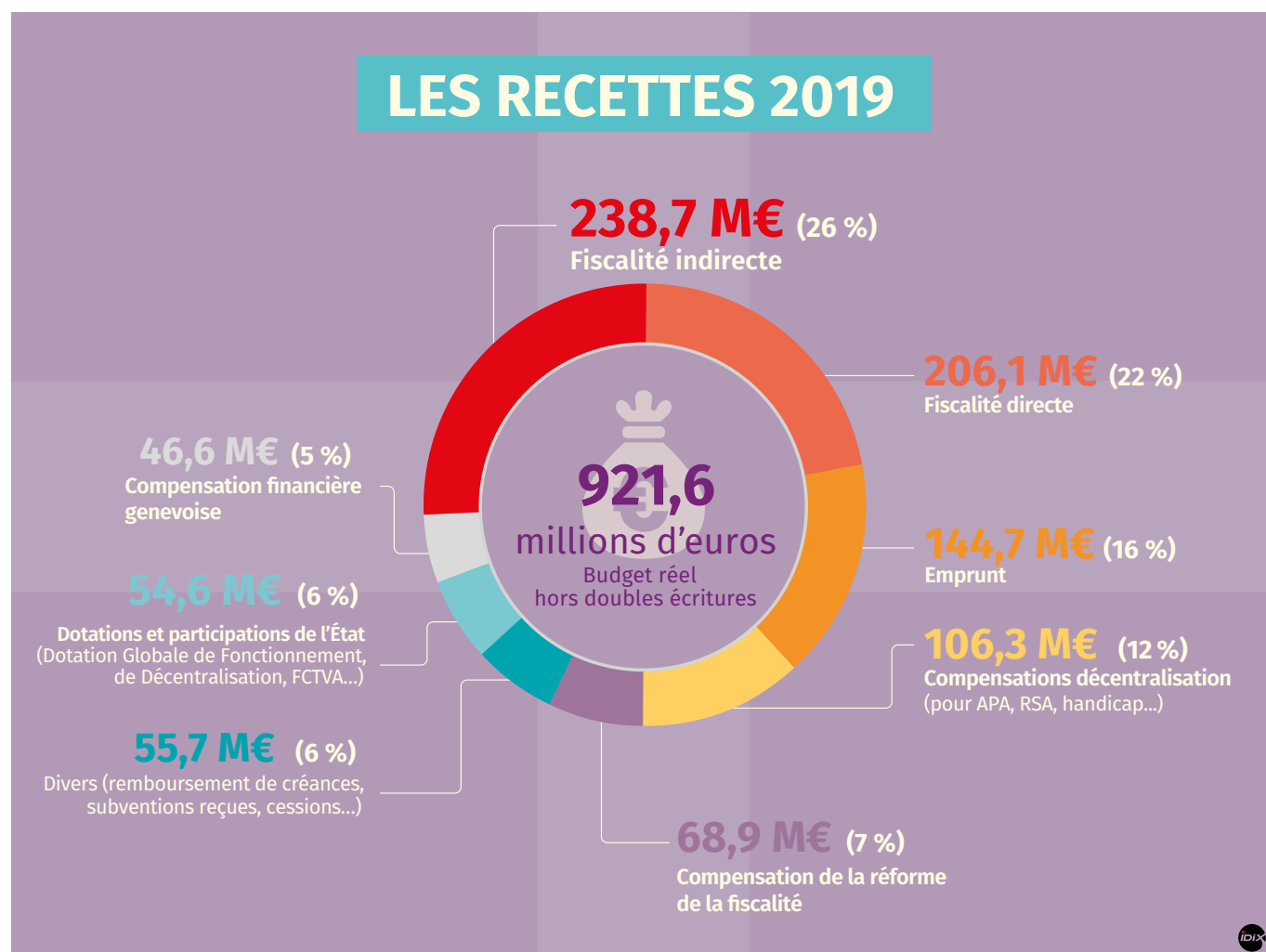
Les politiques et actions menées par le Département sont financées par des recettes réelles, hors doubles écritures, d'un montant équivalent aux dépenses, soit **921,6 M€** pour 2019 ; un budget en hausse de 7% par rapport au BP 2018.

**L'autonomie fiscale des Départements a été profondément réduite ces dernières années** en matière de fiscalité directe. La collectivité n'a désormais un pouvoir de fixation du taux que sur la **taxe foncière sur les propriétés bâties ; taux que le Département a décidé de geler** depuis 2011 (12,03 %). La Haute-Savoie applique aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> taux le plus bas en France (hors Paris). Ainsi, alors qu'il y a 10 ans, le Budget Primitif était financé à hauteur de 32,5 % par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage passe à 16,6 % en 2019.

Par ailleurs, le budget a été construit sur une évaluation prudente des DMTO (fiscalité indirecte sans pouvoir de fixation du taux), toutefois prévues à la hausse.

Les Départements sont donc largement **tributaires des dotations et compensations diverses versées par l'État**. Après une baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui au total, sur 4 ans, aura fait perdre plus de 63 M€ de dotations au Département, le montant de la DGF devrait être stable en 2019, soit 28,1 M€ de recettes.

En 2019, le Département prévoit de **limiter strictement le recours à l'emprunt** – en 2018, la collectivité n'a pas emprunté pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive - et d'atteindre un niveau d'endettement historiquement bas (estimé à 121 M€ fin 2019), de manière à préserver sa capacité à investir fortement. Une dette contenue permet en effet de ne pas obérer l'avenir, tout en dégageant une capacité d'emprunt, en cas de besoin.



## Structuration des recettes, comment le budget est-il financé ?

### 22 % par la fiscalité directe (206,1 M€)

- 153,2 M€ pour la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe foncière sur les propriétés bâties).
- 52,9 M€ au titre de la fiscalité directe sans pouvoir de taux, comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une recette évaluée à 50,8 M€, en baisse de 50 % par rapport à 2016, du fait de la loi NOTRe qui a impliqué le transfert des compétences transports. On retrouve également l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 2,1 M€.

### 26 % par la fiscalité indirecte (238,7 M€)

Au sein de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent 210 M€. Cette prévision tient compte d'une évaluation prospective prudente, en raison de la volatilité de cette ressource. On retrouve également la Taxe d'Aménagement estimée à 15 M€, la Taxe sur l'Électricité (10,5 M€) et la Taxe Départementale sur les Remontées Mécaniques (3 M€).

### 6 % par les dotations d'État (54,6 M€)

Ce terme regroupe la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), les différentes compensations fiscales, la Dotation d'Équipement des Collèges (DDEC), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et enfin la Dotation Globale d'Équipement Rurale (DGER). La DGF est prévue pour un montant de 28,1 M€, stable après une baisse de 63 M€ entre 2013 et 2017.

### 12 % par les compensations octroyées par l'État (106,3 M€)

Ces compensations sont destinées à couvrir les nouvelles charges liées à la décentralisation et au transfert de compétences vers les Départements. Il s'agit de :

- **la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Énergétiques (TICPE)**, d'un montant de 22,8 M€ et du **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI)** prévu à hauteur de 1,6 M€, destinés à compenser en partie le montant des allocations financées par le Département dans le cadre du RSA socle ; une autre fraction de TICPE à hauteur de 3,25 M€ est prévue pour compenser l'ancienne allocation de parent isolé.
- **la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)**, soit 45,9 M€ à laquelle s'ajoutent 8 M€ de TICPE pour les autres charges compensées et notamment le transfert de la gestion des carrières des TOS et des personnels de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), ainsi que l'entretien des ex-routes nationales transférées au Département et le financement du SDIS.

- **des recettes émanant de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA)**, soit 19,5 M€, destinées au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA).

- **des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, à hauteur de 5,3 M€, recette issue de la Loi de Finances pour 2014, destinée à améliorer le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA, PCH et ACTP).

### 7 % par des compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme de la fiscalité 2010 (68,9 M€)

Ces recettes sont composées de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR), globalement évaluées à 27,9 M€, et du solde de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance estimée à 41 M€.

### 16 % par l'emprunt (144,7 M€)

À noter que le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit. En effet, 110,6 M€ avaient été inscrits au BP 2018, mais la collectivité n'a finalement pas emprunté pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive. Le montant est corrigé au Budget Supplémentaire au vu du résultat repris après la clôture du Compte Administratif.

### 5 % par la compensation financière genevoise (46,6 M€)

Le montant inscrit au budget principal relatif à la compensation financière genevoise (CFG) est de 46,6 M€. Il sera réajusté lors du vote du Budget Supplémentaire 2019 après la réception définitive de la 46<sup>ème</sup> tranche et sa répartition.

À noter que la CFG est intégrée en totalité en section de fonctionnement depuis la nouvelle nomenclature M52 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour cette raison, un budget annexe dédié à sa gestion a été créé le 6 juillet 2015.

### 6 % par diverses autres recettes (55,7 M€)

# Côté dépenses

## Quelles sont les priorités budgétaires ?

En 2019, le Département poursuivra son effort pour contenir ses dépenses de fonctionnement, par une gestion rigoureuse, tout en maintenant son exigence de qualité des services publics rendus aux usagers.

**La contractualisation signée avec l'État en 2018**, oblige le Département à **limiter les dépenses de fonctionnement à une hausse de 1,2% par an jusqu'en 2020**. Un objectif que le Département prévoit de tenir, malgré les contraintes fortes liées aux normes et aux charges obligatoires (prestations de solidarité, rénovation énergétique, accessibilité, frais de personnel, etc.), dans un territoire marqué par une des premières croissances démographiques de France métropolitaine, qui entraîne chaque année des dépenses supplémentaires. **L'effort portera notamment sur la maîtrise des frais de gestion**, et notamment des frais de personnel (augmentation plafonnée à +2 %).

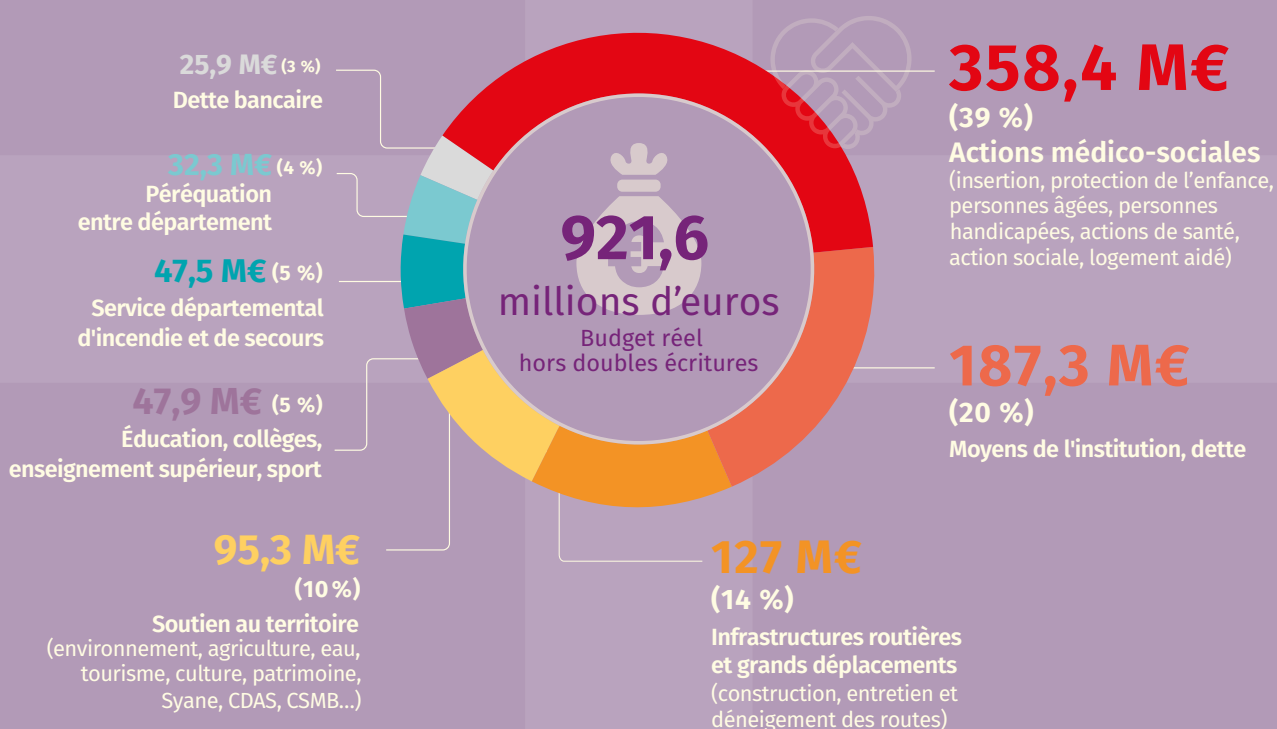
En 2019, le Département a pour priorités la solidarité, la poursuite d'actions et initiatives favorisant **la préservation, l'aménagement et la dynamisation du territoire, et le soutien aux collectivités**.

Aussi, contrairement à de nombreuses autres collectivités qui se voient contraintes de freiner leurs investissements, le Département de la Haute-Savoie continuera à investir fortement, tout en limitant le recours à l'emprunt.

**285 M€\* d'investissements seront engagés (+ 20% par rapport au BP 2018)**, afin de soutenir des projets essentiels pour le territoire, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe ou en cofinancement de projets (grands projets d'infrastructures routières et de déplacements, aménagements cyclables, opérations de réhabilitation énergétique et de restructuration dans les collèges, soutien aux investissements lancés par le SDIS, etc.).

\* Ce montant comprend également les cofinancements inscrits au budget annexe de la Compensation Financière Genevoise (20,5 M€) dans le cadre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS).

## LES DÉPENSES RÉELLES 2019



## Garantir les solidarités humaines : 39 % du budget

Chef de file des solidarités humaines sur le territoire, le Département consacrera en 2019, **358,4 M€ à l'action sociale et médico-sociale**, dont près de 40 % au financement des trois grandes allocations sociales, dont la charge lui a été transférée par l'État : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

**En augmentation de près de 5 %** par rapport au BP 2018, il s'agit du **1<sup>er</sup> poste de dépense du Département** :

### Personnes en situation de handicap : 106,4 M€

1<sup>er</sup> poste du budget départemental de l'action sociale, il est en augmentation de 4,5% par rapport au BP 2018.

L'ensemble des actions entreprises en faveur des personnes en situation de handicap s'inscrivent dans le cadre du Schéma départemental, dont les priorités sont de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie « ordinaire », adapter et développer l'offre d'accompagnement et d'accueil pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins, favoriser la fluidité des parcours de vie. En 2019, **68,8 M€ seront consacrés aux frais d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement**, qui concernent plus de 2000 personnes, et 3,8 M€ au transport scolaire des élèves handicapés. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), cumulée à l'allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), est estimée à 29,4 M€, en progression de 3,6 %. Au 31 août 2018, 2 512 adultes et 531 enfants percevaient cette prestation.

Aussi, le Département prévoit de verser une subvention d'équilibre de 1,7 M€ à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 74 pour garantir son fonctionnement, soit 70 % du budget.

### Grand âge : 77,5 M€

Le plan d'action « Bien vieillir en Haute-Savoie » fixe les grandes orientations de l'action départementale en faveur des personnes âgées : permettre aux personnes qui le souhaitent de vivre le plus longtemps possible chez elles, favoriser de bonnes conditions d'accueil en établissement, et diversifier l'offre médico-sociale. Le Département prévoit de mobiliser **57,9 M€ pour le versement de l'APA**, qui bénéficiera à plus de 12 000 personnes, à domicile et en établissement, ainsi que **15,2 M€ pour la prise en charge des frais d'hébergement** des personnes dépendantes admises au bénéfice de l'aide sociale (plus de 690 personnes). 1,6 M€ de subventions seront allouées à des projets de construction ou d'amélioration des structures d'accueil.

### En 2019, adoption du 1<sup>er</sup> Schéma départemental de l'Autonomie

Les schémas départementaux sur le Bien vieillir et le handicap, dont les orientations guident l'action au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées sur le territoire, arrivent à échéance. 2018 a été l'occasion de dresser des bilans et de mener des concertations. Sur cette base, une nouvelle feuille de route départementale pour les 5 années à venir sera établie en 2019 afin d'aboutir, pour la première fois, à un Schéma de l'Autonomie.

### Protection de l'enfance : 90,9 M€

En 2019, le budget du Département en faveur de la protection de l'enfance augmente fortement (+15% par rapport au BP 2018). Cette forte augmentation des dépenses est principalement liée à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés confiés au Département par l'Autorité Judiciaire. Cet accueil nécessite en effet de mobiliser des ressources supplémentaires afin de mettre en place des solutions dédiées à ce public spécifique en matière d'hébergement.

Ils sont **plus de 3 000 enfants** en Haute-Savoie à bénéficier de la protection de l'enfance, relevant de la compétence exclusive du Département, qui mobilise d'importants moyens humains et financiers afin d'apporter une réponse adaptée et de proximité. Dans le cadre de la Protection de l'enfance, le Département a fixé au premier rang de ses priorités, le développement de l'accueil familial et la coordination des actions auprès des enfants et des familles, avec pour objectif de rééquilibrer l'offre de placement (en établissement et en familles d'accueil). En 2019, **72,5 M€ sont consacrés à l'accueil en établissement et alternatives au placement**, et **12,8 M€ à l'accueil chez les assistants familiaux** (180 contrats de travail en cours au Département) ou accueil familial.

### Insertion sociale et professionnelle : 58,1 M€

L'objectif majeur du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi est l'insertion dynamique par l'emploi. En 2019, **50,6 M€ sont destinés au versement du RSA** (Revenu de Solidarité Active) et 2 M€ au financement des contrats aidés. **5,5 M€ sont consacrés à des actions d'insertion** destinées aux bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, afin de les accompagner vers le retour à l'emploi. Le budget dédié à l'insertion sociale et professionnelle est en stabilité par rapport au BP 2018.

### Logement social : 9,2 M€

Face aux besoins de logement des ménages modestes et défavorisés, aux difficultés d'accès dues aux tensions du marché de l'immobilier et à l'augmentation continue du coût du foncier et de la construction en Haute-Savoie, le Département s'engage pour **la production et la réhabilitation de logements aidés**. Il octroie aussi des aides destinées à la **rénovation thermique, à la mobilisation foncière et à la production de logements à destination des personnels saisonniers**. De même, notamment dans le cadre du CPER 2015-2020, il soutient les quartiers dits « quartiers politique de la ville ». Enfin, le Département accompagne la production de logements aidés (PLUS, PLAIS et PLS), ainsi que les travaux de réhabilitation, en garantissant les emprunts souscrits par des bailleurs sociaux. Fin 2018, l'encours prévisionnel de prêts garanti s'élève à 508 M€. Le budget prévisionnel 2019 dédié au logement social est en augmentation de 13% par rapport au BP 2018.

### Autres actions sociales et actions de santé : 16,3 M€

C'est sous cette dénomination que sont comptabilisées toutes les autres actions sociales et médico-sociales : Protection Maternelle et Infantile, prévention santé, prévention spécialisée, accès et maintien dans le logement (dont 1,5 M€ pour le Fonds de solidarité Logement), ou encore lutte contre la désertification médicale.

## Aménager et valoriser le territoire

### Infrastructures routières et grands déplacements : 127 M€

(auxquels s'ajoutent 19,4 M€ inscrits au budget annexe CFG, soit un budget total de 146,4 M€).

**Le budget dédié aux infrastructures routières et aux grands déplacements est en augmentation de 20% par rapport à 2018.**

Parmi les grands projets de 2019 figurent entre autres la déviation de Poisy (5,8 M€ en 2019), la 2<sup>ème</sup> phase de la déviation de Pringy (2 M€ en 2019), le doublement de l'échangeur de Gillon à Epagny-Metz-Tessy (5,7 M€ en 2019), la construction de la galerie pares-blocs sur la RD328 à Taninges (5 M€ en 2019), la requalification de l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genève (3,3 M€ en 2019), la desserte routière en rive droite de l'Arve entre Bonneville et Cluses, avec le contournement Marignier/Thiez/Vougy (4,7 M€ en 2019), les suppressions de passages à niveau ; mais aussi l'accélération des procédures et études pour la réalisation de grands projets structurants : liaison nouvelle Machilly-Thonon (études en vue de l'obtention d'un arrêté de DUP fin 2019), liaison 2x2 voies entre l'A40 à Findrol et le carrefour des Chasseurs, création d'une voie nouvelle de raccordement de la RD1206 au futur échangeur A40 à Viry, liaisons Ouest du lac d'Annecy, projets de Transports en commun en site propre...

À cela s'ajoutent les grands projets d'infrastructures ferroviaires et intermodales : CEVA (6,2 M€ en 2019), Pôle d'échanges multimodal d'Annemasse (4 M€ en 2019), tram d'Annemasse (3 M€ en 2019)...

Les travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine routier départemental (chaussée, réparation d'ouvrages d'art, protection contre les chutes de pierres...) demanderont un investissement de 28,5 M€ en 2019.

### 8 M€ pour accélérer la réalisation d'aménagements cyclables, soit + 35%

Dans le cadre du budget infrastructures routières et grands déplacements, 8 M€ seront alloués aux aménagements cyclables, dont 4,1 M€ pour la poursuite des aménagements en rive Est du lac d'Annecy, sous maîtrise d'ouvrage départementale, et 3,9 M€ à destination des collectivités locales qui réalisent des itinéraires cyclables.

Depuis 2017, afin d'accélérer la réalisation d'aménagements cyclables, le Département finance jusqu'à 80 % (contre 40 % auparavant) du coût des pistes cyclables sur les itinéraires structurants inscrits dans son plan départemental « Haute-Savoie Vélo Voies Vertes » (ViaRhôna, Léman Mont-Blanc, Sillon Alpin, Annecy/Saint-Félix, Aravis), et 50% des aménagements aux abords des collèges. À partir de 2019, le Département ira encore plus loin pour encourager le développement d'itinéraires cyclables, en ouvrant son dispositif d'aides aux collectivités qui portent des projets locaux de mobilité douce, hors plan départemental (jusqu'à 30% de subventions).

### Préserver notre patrimoine naturel : 12,1 M€

Le Département, acteur majeur de la protection de la biodiversité en Haute-Savoie, a adopté en 2016 son nouveau Schéma départemental des ENS 2016-2022 qui vise à renforcer l'implication du Département afin de **préserver et reconquérir des espaces naturels du territoire**, avec notamment un appui renforcé aux collectivités et associations. Le Département souhaite ainsi mieux concilier urbanisation, tourisme, agriculture et biodiversité.

### Le développement durable et la qualité de l'air, au cœur de nombreuses actions

En 2019, le Département poursuivra son action en faveur du développement durable et de la qualité de l'air, avec un budget d'1,3 M€. Engagé dans une démarche d'excellence environnementale, le Département intègre les principes de développement durable dans ses politiques (Fonds Air Bois, Fonds Air Industrie, etc.), mais également dans ses actions quotidiennes, en lien avec son Plan Climat Énergie et son Plan de Déplacement d'Administration : éco-conduite, acquisition de véhicules électriques et de vélos à assistance électrique, programme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans ses bâtiments...

### Solidarités territoriales : 76,6 M€ pour soutenir les collectivités locales

Chef de file de la solidarité territoriale, **le Département apporte un appui déterminant aux communes et intercommunalités pour la réalisation et la modernisation de leurs équipements publics**, notamment à travers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) doté de 20 M€ en 2019, ou le soutien aux travaux communaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement (10 M€). Au total, 76,6 M€ sont affectés aux collectivités (dont 73,4 M€ en subventions d'équipement), soit directement, soit par l'intermédiaire d'un syndicat comme le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie : 2,5 M€ pour l'électrification rurale) ; un budget en augmentation par rapport au BP 2018 (+25%).

### Service Départemental d'Incendie et de Secours : 47,5 M€

La participation départementale attribuée au fonctionnement du SDIS est de 45 M€ en 2019. De plus, le Département allouera au SDIS **une subvention spéciale d'équipement de 2,5 M€** pour soutenir plusieurs opérations programmées, et notamment la construction du centre d'incendie et de secours de La Roche-sur-Foron.

## Animer et dynamiser le territoire

### Développement touristique : 19,4 M€

**13,5 M€ seront alloués dans le cadre du Plan Tourisme 2013-2022**, majoritairement pour apporter un appui à des projets structurants portés par les territoires : soutien aux stations de sports d'hiver, aux actions de diversification, au développement du tourisme « 4 saisons »...

**4,6 M€ seront alloués à des projets structurants** de déplacements touristiques : la rénovation du **Tramway du Mont-Blanc**, propriété départementale (4,3 M€ en 2019), et le projet de téléporté **Funiflaine** (300 000 € pour les études).

Ces crédits sont complétés par les moyens engagés au titre de la mission de promotion touristique mise en œuvre par Savoie Mont Blanc Tourisme et financée, via le Conseil Savoie Mont Blanc, à hauteur de 4,1 M€ par la Haute-Savoie.

### Économie : 2,4 M€

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'application de la loi NOTRe et notamment la suppression de la clause générale de compétence proscrit toute aide directe ou indirecte aux entreprises de la part du Département. Seuls subsistent les engagements pris antérieurement, pour un budget de 2,4 M€. Ainsi, en 2019, le Département allouera 1,3 M€ pour le projet de **Technocentre** à Cluses et 200 000 € pour le projet **Transintech** à Archamps, deux opérations inscrites au CPER 2015-2020.

## Jeunesse

### 41,2 M€ dédiés aux collèges

41,2 M€ seront consacrés aux collèges en 2019 dont 25 M€ affectés à l'investissement avec notamment d'importantes opérations de réhabilitation énergétique, restructuration ou extension des collèges publics existants (Gaillard, Passy, Groisy, Marignier, Scionzier, La Roche-sur-Foron...). Par ailleurs, le Département poursuivra les études pour la construction de deux nouveaux collèges, pour lesquels des autorisations de programme de 49 M€ ont été votées.

### Enseignement supérieur : 2,5 M€

Un budget essentiellement dédié aux investissements en faveur de la consolidation du site haut-savoyard de l'Université Savoie Mont Blanc (CPER et Programme Immobilier Prioritaire) : nouveau complexe sportif (933 000 € en 2019), Maison de l'Action Publique et Internationale (500 000 € en 2019), sous maîtrise d'ouvrage départementale, bâtiment d'accueil (200 000 € en 2019), mise en conformité des locaux de l'IUT (500 000 € en 2019)...

Le Département allouera également 450 000 € pour les prêts étudiants à taux zéro.

## Pour aller plus loin

### Comment s'élabore le budget du Département ?

#### Le processus budgétaire

> **Le débat d'orientation budgétaire (DOB)**, qui doit être réalisé dans les deux mois précédents l'examen du BP (Budget Primitif), porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

> **Le budget primitif (BP)** prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Le vote des taux permet alors d'arrêter définitivement les ressources fiscales directes de l'exercice.

> **Le compte administratif (CA)** est voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le payeur du compte de gestion. C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Comme le Budget Primitif est un document prévisionnel, il est nécessaire pour le Département d'ajuster en cours d'année ses prévisions, par des **décisions modificatives**. Le **Budget Supplémentaire** est une Décision Modificative particulière qui ne peut être adoptée qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

### La question de l'équilibre des budgets

Contrairement à l'État, les collectivités sont assujetties au principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes par section (fonctionnement et investissement). Cela signifie que leurs budgets ne font pas apparaître de déficit, car l'emprunt y apparaît explicitement comme une recette (l'emprunt ne doit financer que les dépenses d'investissement).

## Des ressources...

		% par rapport au total des dépenses ou recettes
Fiscalité directe	206,1	22 %
dont fiscalité directe à pouvoir de taux (Foncier Bâti)	153,2	
dont fiscalité directe sans pouvoir de taux (CVAE/IFER)	52,9	
Fiscalité indirecte (DMTO, TA, TDRM, ...)	238,7	26 %
Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences (Nouvelles compétences APA, RMI, TOS, Routes nationales, handicap)	106,3	12 %
Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la fiscalité	68,9	7 %
Dotations et participations de l'Etat et assimilés	54,6	6 %
Emprunt	144,7	16 %
Compensation financière genevoise	46,6	5 %
Diverses autres recettes	55,7	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>921,6 M€</b>	<b>100 %</b>

## ...Pour financer

<b>Les compétences du Département</b>	<b>676,1 M€</b>	<b>73 %</b>
<b>Le secteur médico-social</b>	<b>358,4</b>	<b>39 %</b>
dont Insertion	58,1	6 %
dont Protection de l'Enfance	90,9	10 %
dont Gérontologie	77,5	8 %
dont Handicap	106,4	12 %
dont Actions de Santé et Actions Sociales	16,3	2 %
dont Logement Aidé	9,2	1 %
<b>Le financement du SDIS</b>	<b>47,5</b>	<b>5 %</b>
<b>Les infrastructures routières et grands déplacements</b>	<b>127</b>	<b>14 %</b>
<b>Les politiques éducation, collèges, sport et enseignement supérieur</b>	<b>47,9</b>	<b>5 %</b>
<b>Le soutien au territoire départemental</b> Environnement, agriculture, eau, tourisme, culture, patrimoine	<b>95,3</b>	<b>10 %</b>
<b>Le fonctionnement du Département</b>	<b>245,5 M€</b>	<b>27 %</b>
Moyens de l'institution	187,3	20 %
Dette bancaire	25,9	3 %
La péréquation entre départements	32,3	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>921,6 M€</b>	<b>100 %</b>
<b>Sur ce budget, l'aide aux communes et autres collectivités représente</b>	<b>76,6 M€</b>	<b>8 %</b>

BP 2019 : Il est déduit du montant total du budget réel (c'est-à-dire non compris les écritures d'ordre), les sommes de 18,2 M€ et 40 M€ que l'on retrouve en dépenses comme en recettes et qui correspondent respectivement au Crédit Long Terme Renouvelable (possibilité d'emprunter ou de rembourser cette somme tout au long de l'année, aux taux les meilleurs, selon les besoins du Département) et à l'inscription des crédits destinés à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers ou d'opérer des remboursements anticipés temporaires d'emprunts.